

LES INFOS DE LA DISI OUEST N°4

**Journal de la section Solidaires Finances Publiques Disi
Ouest**

COMPTE-RENDU DU CTL DU 05/03/2019

Lors de l'ouverture du CTL, vos représentants Solidaires Finances Publiques ont lu une déclaration liminaire (à retrouver en fin de ce journal) dans laquelle ils critiquaient le double langage des dirigeants politiques et le de la DGFIP, en particulier sur les restructurations à venir.

Le président n'a pas nié, il a affirmé que les annonces avaient été claires à l'automne dernier, mais que le détail était absent.

– Bilan de la campagne des entretiens professionnels :

L'an dernier, il n'y a eu qu'un seul recours sur l'ensemble de la DISI. La disparition des bonifications y est peut-être pour quelque chose. Cette même tendance se remarque au national, et la direction générale en a profité pour faire disparaître la CAP nationale de recours. Ce dispositif aurait pu être pourtant essentiel l'an prochain si la rémunération au mérite est appliquée.

Vos représentants Solidaires ont voté contre. Le principe de notation individuelle est rabaissant pour les agents.

– Budget 2018 et budget prévisionnel 2019 :

Encore une fois le budget de fonctionnement est en baisse. Mais le budget 2018 a été chaque fois abondé par Bercy lorsque la demande venait de la direction de la DISI. Ils peuvent donc trouver l'argent s'ils en ont la volonté.

Vos représentants Solidaires ont voté contre, car le budget prévisionnel est en baisse.

– Bilan de la formation 2018 et plan local de formation 2019 :

Il nous a été rappelé que le Compte Personnel de Formation (CPF) ne peut-être utilisé que si le Compte Épargne Temps (CET) est vide.

Après des années à avoir défendu l'intérêt des apprentis et des étudiants stagiaires, vos représentants remarquent que cette année, la direction a été particulièrement vigilante sur l'adéquation entre le projet des étudiants et nos métiers.

Vos représentants Solidaires ont voté pour, le PLF est constitué quasiment exclusivement de formation en présentielle.

– Déploiement du télétravail

Le matériel utilisé sera limité aux recommandations de RH2C : un ordinateur portable 15 pouces et c'est tout !

Toutefois en dépit des recommandations de RH2C et des demandes de vos représentants, la communication se limitera à une annonce sur l'Ulysse local.

Le CHS-CT aurait dû formuler un avis préalable au vote. Vos représentants en CHS-CT en ont demandé un. Mais la direction a suivi les consignes de RH2C et s'est assis dessus !

Vos représentants Solidaires en CTL ont refusé de prendre part à un vote illégal, bien qu'ils soient conscients des demandes des agents sur le sujet. En annexe vous trouverez les explications de notre refus.

– Présentation du TAGERFIP

Environ 10 % des emplois sont vacants sur l'ensemble de la DISI, à savoir 40 postes. Ces emplois ne sont pas gelés.

– Nouveaux périmètres de la DISI

La DISI s'agrandit en accueillant Orléans en devenant la DISI-Centre Ouest. Certains SIL vont voir leurs périmètres d'intervention s'élargir. Leur activité pourrait augmenter de 50 %, mais leurs effectifs n'ont pas été renforcés. La direction n'a pas prévu de les renforcer avant 2020.

– Questions diverses

– MedocWeb :

Les représentants du personnel ont rapporté la parole des agents qui alertent sur les graves dysfonctionnements de la mission.

Le Responsable de l'ESI ne s'est pas prononcé. Il est dans l'attente de la décision du COPIL du 6 mars 2019.

– Attribution de la prime PAS

La direction a remonté 92 noms d'agents jugés éligibles au DGSSI. L'intégrité de la liste a été acceptée. Ces agents qui ont le grade de catégorie C à AFIPA, sont dans les ESI de Nantes et Tours dans des services de développement, intex, exploitation et assistance.

**Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CTL de la Disi Ouest :
Blandine Drouet (ESI Nantes), Nicolas Ribera (ESI d'Angers) et Etienne
Welenc (ESI Nantes)**

CTL DU 05/03/2019
DÉCLARATION
LIMINAIRE

Monsieur le président

Nous sommes réunis ce jour pour ce deuxième CTL de l'année.

Nous poursuivons cette nouvelle mandature dans un contexte désastreux, tant pour l'avenir des agents que pour l'avenir des instances.

Alors que le gouvernement s'apprête à dynamiter les instances de dialogue social au sein de la fonction publique à coût d'ordonnances, exprimant là encore son mépris pour la démocratie, nous débattons du bilan de la campagne d'entretiens professionnels sachant que la CAPN de recours va disparaître. Pourtant, c'est cette CAP, indépendante des parties prenantes, qui apporte un regard neutre sur les dossiers des agents. C'est l'ensemble des CAP nationales qui est menacée, mais la réponse que nous recevrons, c'est qu'il faut avoir confiance.

Sur le sujet du télétravail, la confiance remplace aussi l'absence de règles objectives d'attribution du dispositif. Encore une fois la confiance est invoquée pour justifier l'opacité.

Et pourtant, la confiance ne se décrète pas, elle se crée.

Et l'impression que nos dirigeants avancent masqués n'aide pas, comme le prouve les révélations du DDFIP de la Vendée au sujet de la géographie revisitée.

Même lorsqu'une décision est prise à l'avantage de certains agents, cela se fait dans le plus grand des secrets comme l'attribution de cette prime de 200€ à des agents jugés plus méritants que d'autres.

Nous aborderons aussi le nouveau périmètre de la DISI Centre Ouest et il y a un an on nous demandait d'avoir confiance. Que seuls les postes RH et encadrement seraient impactés. Force est de constater dans les documents de ce CTL et du précédent que des postes se sont évaporés comme par magie lors de la fusion et que la charge de travail de certains SIL s'est vue augmentée de moitié.

En ce qui concerne le budget, nous constatons une fois de plus la réduction du montant alloué et nous voterons donc contre. Nous nous exprimerons en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Nous saluons le travail fait par nos collègues des RH budget afin de nous fournir des documents de qualité, et vous remercions pour votre attention.

Avis de Solidaires sur le déploiement du télétravail :

Suite à la simple information qui a été émise en CHS-CT, suivant les préconisations de la note de cadrage de RH2C, en dépit de la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des MEF de février 2016 qui affirme que dans le cas d'aménagement important modifiant les conditions de travail, le CTL ne peut se prononcer qu'après avoir été éclairé par l'avis du CHS-CT.

Sachant qu'en vertu de la hiérarchie des normes une circulaire a plus de valeur qu'une note, Solidaires Finances Publiques DISI-Ouest ne prend pas part au vote sur le sujet du déploiement du télétravail.

DES HMI INTERSYNDICALES SE TIENDRONT :

À RENNES LE LUNDI 4 MARS À 10h30

À NANTES LE LUNDI 11 MARS À 13h45

(MARSAUDERIES)

ET 15h (COULONGÉ)

À ANGERS LE MERCREDI 13 MARS À 10h30

À TOURS LE MERCREDI 13 MARS À 15h

JEUDI 14 MARS : GRÈVE DGFIP

MARDI 19 MARS : GRÈVE

INTERPROFESSIONNELLE

JEUDI 28 MARS : GRÈVE DGFIP AVEC

MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION POUR

DÉFENDRE NOTRE AVENIR À LA DGFIP !